



Devenir Acteur PRAP Sanitaire et social (2S)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Cette formation vise, au travers de l'obtention d'une certification, à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Durée



28 heures de formation en présentiel avec une répartition conseillée comme ci :

- 2 jours + 2 jours

Public concerné



Tous les salariés ou agents des secteurs sanitaire et médico-social : établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, etc.

Pré-requis



- Il est préconisé d'avoir en interne une personne disposant du certificat d'Animateur Prévention SMS ou d'Animateur Prévention ASD.
- Il est préconisé que la Direction de la structure ou de l'établissement ait suivi la "Journée du Dirigeant".

Objectifs



- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles de nuire à sa santé et à sa sécurité ainsi que celle de la personne aidée
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain et ses limites, afin d'identifier ce qui peut nuire à sa santé, à sa sécurité et à celle de la personne aidée
- Participer à la maîtrise des risques en proposant des pistes d'amélioration techniques, organisationnelles ou humaines
- Accompagner La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (ALM)

Méthodes et moyens



La formation d'acteurs PRAP 2S est une formation à dominante "formation-action". Elle alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et du formateur.

- Un livret d'accueil contenant le programme est distribué à l'ouverture du stage
- Documents supports de formation projetés.
- Documents INRS distribués aux stagiaires
- Utilisation d'un matériel spécifique pour cette formation (lits médicalisés, verticalisateur, fauteuils roulant...)

Evaluation et validation



Une attestation de fin de formation est distribuée le dernier jour de la formation. A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer par l'INRS un certificat d'Acteur PRAP 2S, valable pendant 2 ans. Pour que ce certificat reste valable, il est imposé de participer à une formation "Maintenir et Actualiser ses Compétences d'Acteur PRAP 2S (MAC) d'une durée de 14h00 tous les 2 ans.

Formateur



Tous nos formateurs sont certifiés par l'INRS®. Certains de nos formateurs sont également Ergonome Européen (Erg. Eur.®) ou disposent d'un diplôme d'ergothérapeute ou d'aide-soignant.

pour plus d'informations et inscription :



<https://www.atout-synergia.fr/formations/prap-2s/formation-acteurs-prap-2s/>

SAS ATOUT SYNERGIA Ergonomie & Formation – ZAC des Meules 1 – 63270 VIC LE COMTE

04 73 69 11 09 - Email : contact@atout-synergia.fr - Site : <http://www.atout-synergia.fr>

SIRET 815351937 00017 - Code APE 7490B - TVA intracommunautaire : FR 33 815351937